

L'émancipation par l'assimilation les querelles d'écoles

La politique française d'assimilation est née aux Antilles dans la dynamique des réalités propres à l'esclavage. Elle a fait son bonhomme de chemin partout où la présence coloniale a justifié l'exploitation. En 1895 avec la formation du cadre territoriale d'exploitation coloniale qu'est l'A.O.F., la France reproduit le modèle avec une orientation politique beaucoup plus rigide. Cependant un certain desserrement s'opère au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Ainsi la constitution d'octobre 1946 dispose dans son préambule : *fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leur propre affaire*. Ce postulat de base coloniale dans le préambule de la constitution de 1946 cache mal une volonté incontestable de l'administration coloniale à assurer davantage de contrôles et davantage de limites aux velléités d'émancipation aux quatre coins de l'Empire.

Il faut rappeler que c'est bien après la configuration territoriale définitive de l'Afrique Occidentale Française que l'Etat colonial a mis en œuvre le F.I.D.E.S. Il était question sur la base des principes de base idéologique et du postulat colonial d'exploiter d'asseoir le développement des colonies à un moment où la France devait relancer son économie et se reconstruire. Le contexte colonial englobe plusieurs aspects dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'investissement. C'est par la crainte de revendications sociales et de remise en cause de l'ordre existant que l'Etat colonial accepta plus ou moins d'asseoir une vraie politique d'investissement et de développement à travers le programme F.I.D.E.S. Des moyens financiers considérables furent mis dans la construction culturelle pour la promotion *d'une formule institutionnelle à la réalité culturelle et politique de l'A.O.F.*⁵³. Cette politique

⁵² BRUNSCHWIG, H., 1984, « De l'assimilation à la décolonisation » in AGERON, C-R et al, 1986, *Les chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français*, colloque organisé par l'I.H.T.P. les 4 et 5 octobre, Paris, CNRS Editions, p. 49

⁵³ NEDELEC, S., « Les centres culturels en A.O.F. : ambitions et échec de la politique culturelle coloniale française » in BECKER C. et al, 1997, *AOF : réalités et héritages, sociétés ouest-africaine et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 2, p.759.

de développement des services sociaux prises en compte dans le prolongement du financement des programmes F.I.D.E.S. reste assimilée à un New Deal Colonial⁵⁴ dans le contexte de la constitution de 1946. *Malgré les efforts déployés par le pouvoir colonial pour contenir les associations de jeunes sur le terrain de l'apolitisme et du divertissement, le réseau associatif juvénile exerça un rôle de remise en cause des abus de l'administration coloniale*⁵⁵. Ce besoin d'émancipation rendait de plus en plus objectif le débat sur les mesures économiques, la prise en charge des besoins des populations et la sauvegarde des libertés individuelles.

Contrairement aux déclarations de Delmas⁵⁶ qui soulignaient en substance que dans le cadre de la colonisation française trois politiques sont possibles : assujettissement, autonomie, assimilation ; *la colonisation française étant basée sur l'assimilation avec un courant d'autonomie et quelques traces de plus en plus atténuées d'assujettissement*. Cette boutade est confirmée par les prérogatives dévolues en 1952 aux Assemblées territoriales à compétences délibératives pour les budgets et grands travaux mais consultative pour tout le reste. La loi du 5 octobre 1956 en fixant le nombre des députés d'Outre-mer à 38 affermissait le ratio à un député pour 800 000 habitants contre un député pour 80 000 habitants pour la métropole⁵⁷. En termes d'applicabilité des principes démocratiques, ces députés noirs ne pouvaient pas aller à l'encontre des projets coloniaux souvent confirmés contre les intérêts des territoires.

2. Décolonisation et indépendances : les motivations politiques du F.I.D.E.S :

Pour assurer sa survie dans un processus historique où l'avènement d'un nouvel ordre mondial était inéluctable, l'administration coloniale, à travers les réalisations du F.I.D.E.S, dévoile, de façon détaillée, les raisons profondes qui l'ont amenée à être flexible. Elle la montre à la première occasion qui s'offre à elle dans le premier plan de développement pour la reconstruction en métropole en trouvant une place de choix pour les colonies qui ont activement participé à l'effort de guerre surtout par voie de réquisition. Aux fins de garantir l'effectivité des recommandations de Brazzaville il était nécessaire de mettre en place « *un budget spécial [...] destiné à faire face aux besoins d'équipement...* »⁵⁸. Pour la première fois

⁵⁴ Idem, p. 759.

⁵⁵ Ibidem, p. 767

⁵⁶ Ki-ZERBO, J., 1972, op. cit, p. 499

⁵⁷ Ki-ZERBO, J., 1972, op. cit, p. 500

⁵⁸ AUDIBERT, André, 1977, « Le service social en Afrique francophone dans une perspective de développement (l'époque coloniale) », thèse de Doctorat de spécialité en Sciences Sociales du Travail, Tome I, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, p. 205.

dans l'histoire coloniale une volonté politique réelle est décelée dans un programme d'investissement dont les fonds venaient directement de la métropole.

Ce fut un déclic dans l'approche idéologique mais les dotations du F.I.D.E.S *étaient en partie remboursables mais cette obligation de remboursement devait progressivement s'atténuer jusqu'à disparaître*⁵⁹. L'accessibilité de l'école et surtout des universités permirent aux étudiants de développer une culture politique et de revendications qui tournèrent essentiellement autour des idées d'égalité et de liberté. Pour se mettre à l'œuvre et affiner leurs moyens d'action, ils mirent sur pied à Bordeaux en 1950, la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France⁶⁰.

Les motivations politiques du F.I.D.E.S sont à voir dans les réalités sociopolitiques et économiques qui sous-tendent le mouvement de la décolonisation et des indépendances dans les territoires Français d'Afrique. Ces motivations se fondent aussi à travers des mobiles et à l'analyse fine de ces deux concepts dans une situation coloniale en perpétuelles mutations. En A.O.F, l'évolution politique allait connaître des ruptures importantes notamment en 1946 avec la mise en place des Fonds F.I.D.E.S., la loi cadre en 1956 mais aussi et surtout le référendum d'autodétermination en 1958. Le Comité Français de Libération Nationale qui s'était réuni à Alger en 1943 sous l'autorité du Général de Gaulle avait enregistré la présence des représentants français de tous les territoires de la métropole. Les discussions tournèrent essentiellement autour de l'avenir des territoires. Même si aucun africain n'était présent, la conférence a permis de préparer *un réaménagement entre la France et son empire*⁶¹.

En fait la motivation initiale à maintenir le pouvoir colonial dans une logique politique d'acceptation va permettre d'ouvrir les brèches qui allaient permettre de poser les politiques coloniales d'équipement. Malgré une reconnaissance de la participation des territoires à l'effort de guerre, les changements opérés par l'administration coloniale continuèrent à occulter le régime du travail pour préserver le soutien des africains.

⁵⁹ AUDIBERT, André, idem, p. 204.

⁶⁰ De BENOIST, J.R., 1982, *l'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, les Nouvelles Editions Africaines, p.180

⁶¹ Ki-ZERBO, J., 1972, op. cit, p.498

TROISIEME PARTIE
EFFORTS FINANCIERS ET
INVESTISSEMENTS DANS LES
DEUX PLANS DU F.I.D.E.S